



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2026-006

Séance du 27 mars 2026

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

Approbation du procès-verbal du 06 février 2026

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 06 février 2026, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 27 mars 2026

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

PROCES VERBAL
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 06 février 2026

Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente de la CFVU

Isabelle CABY

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Didier DEFER (pp), Nicolas PENIN, Alain PROVOST, Adlane SAYEDE, Evelyne THOIZET, Laurence TILLOY (pp), Gabriel VELU, Sarah VOINIER

Représentants des autres personnels enseignants

Marie-Hélène CHAMBRIER, Jocelyne COUTTE, Marc DUTOIT, Françoise HEULOT-PETIT (pp), Maxence MIERA, Romain WALLON, Frédéric WYRWALSKI

Représentants des BIATSS

Sylvie BRODEL (pp), Elodie KERMET, Magali LESAGE, Amandine RYCKEWAERT (pp)

Représentants des Usagers

Personnalités extérieures

Julie JOUAULT, Charles PIERRU

Membres de droit avec voix consultative

Sylvie COUPLEUX, Catherine COUTURIER, Pascal DEPREZ, Ahmed EL KALADI, Sohaib LAFIFI, Bertrand MAZURE, Anne PARRAIN, Ludovic DENIAU, Fabien CAQUERET, Laurence DELOFFRE, Anne-Laure HOJNATZKI, Corinne LEBLOND, Jérôme LONGUEPEE, Nicolas BLONDEL, Pascale BOIZUMAULT, Marie-Hélène GARCIA, Martine LAVAUD, Mélanie LOPEZ, Cécile MACHUT, Marie-Pierre PARENTON, Fanny VASSEUR-LAMBRY, Laurent ZALEWSKI

Membres invités :

Virginie LECOUTEUX, Sandrine LEROY-DELMOTTE

Membre excusé :

Daniel CROWLEY

I/ GOUVERNANCE : Points d'actualité

Madame la Présidente ouvre la séance, le quorum étant atteint.

Madame la Présidente souligne que le budget de l'état a été voté mais doit toutefois encore être validé par le Conseil Constitutionnel. Elle revient sur les éléments du projet de loi de finances qui concernent l'enseignement supérieur. Tout d'abord, la prise en charge par l'état du CAS pension qui s'élèvera entre 75 et 120% selon l'état financier des établissements, au lieu de 40% dans la proposition initiale. L'estimation de la prise en charge pour l'université d'Artois est de 75%. Il y a ensuite la prise en charge complète par l'état de la complémentaire santé, ce qui n'était pas prévu initialement. Le projet de loi de finances propose également d'étendre les repas à un euro pour l'ensemble des étudiants, sans condition de bourse. Cette mesure soulève d'importantes questions logistiques pour les CROUS.

Madame la Présidente informe aussi les membres de la CFVU de la mise en œuvre prochaine du « COMP 100% » (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance). Il sera désormais négocié entre les établissements et le rectorat pour permettre une meilleure adaptation des formations aux attentes du territoire. Une réunion est prévue au rectorat très prochainement pour définir le cahier des charges de ce COMP 100%, qui devrait être signé en 2027.

Madame la Présidente signale également que la Journée Portes Ouvertes se tient ce samedi 07 février et qu'elle compte sur la mobilisation de tous. Elle rappelle en effet que la courbe démographique est en baisse et que le rectorat annonce entre 400 et 450 disparitions de postes dans le second degré à la rentrée prochaine. Cette baisse démographique touchera l'enseignement supérieur à partir de 2028.

Madame la Présidente revient ensuite sur la réforme de la formation des enseignants et plus particulièrement sur la Licence Professorat des Écoles (LPE) qui entrera en vigueur en septembre prochain. Des négociations entre l'université, le rectorat et l'INSPÉ sur la répartition des interventions entre les titulaires ou les vacataires de l'université d'Artois et les Enseignants Maîtres Formateurs (EMF) de l'INSPÉ sont en cours. Il y a encore beaucoup d'incertitudes sur l'accompagnement financier du rectorat pour accompagner la période de transition entre la LPE et le Parcours Professorat des Écoles.

La réforme des études de santé et la réforme des IFSI sont aussi des sujets d'actualité sur lesquels il est difficile de communiquer en raison là aussi des incertitudes et du flou qui demeurent.

Enfin, Madame la Présidente se réjouit : une équipe d'étudiants en 3^e année de Licence informatique à la Faculté des sciences de Lens a remporté la 10^e édition de la "Code Game Jam". Elle les félicite ainsi que ceux et celles qui les ont accompagnés, et en particulier Romain Wallon, qui les a entraînés chaque semaine.

Romain Wallon explique que la Code Game Jam est un concours de programmation organisé par l'IUT de Montpellier, dans lequel chaque équipe doit développer et concevoir un jeu vidéo en moins de 30 heures. La compétition rassemblait 90 équipes au total, dont 10 équipes de l'université d'Artois. 15 équipes ont été sélectionnées pour la grande finale, parmi elles trois de l'université d'Artois. C'est l'équipe des étudiants de L3 informatique de l'UFR des Sciences qui a gagné le concours.

Romain Wallon remercie l'IUT de Lens, qui a hébergé les équipes de l'université.

Marie-Pierre Parenton et Pascale Boizumault s'associent aux félicitations et aux remerciements de la Présidente.

II/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 19 SEPTEMBRE ET DU 21 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la CFVU du 19 septembre 2025 ainsi que celui de la CFVU du 21 novembre 2025 ne font l'objet d'aucune observation.

Ils sont soumis au vote et sont adoptés à l'unanimité.

III/ FORMATIONS

1) Informations sur les effectifs remontés au 15 janvier 2026

Sandrine Leroy-Delmotte fait une présentation des effectifs de l'année 2025-2026 et de leur évolution depuis 2023-2024. Elle rappelle tout d'abord que les effectifs faisant foi sont ceux de la remontée SISE inscription au ministère, qui est une photographie de nos effectifs du 15 janvier de l'année universitaire en cours.

Le périmètre de la remontée SISE comprend les étudiants qui ont une inscription première valide avec les étudiants relevant de l'Institut Catholique de Lille (ICL), les étudiants inscrits en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) conventionnés avec notre établissement, ainsi que les étudiants en MEEF. A contrario, les étudiants des IFSI, qui représentent cette année un peu plus de 2000 étudiants, n'entrent pas dans le périmètre SISE.

Au 15 janvier 2026, l'université compte 12 722 étudiants, soit une hausse de 4,4 % par rapport à 2023-2024, répartis de la manière suivante : 50,7% sont inscrits en cursus Licence (CPGE compris); 18,6 % en BUT ; 22.8 % en master dont les masters MEEF. Le reste concerne les Licences professionnelles (1.9%), Doctorat et HDR (1.7%) et École d'ingénieurs (0.3%). Il est à noter que le cursus Licence comptabilise plus de 70% des inscrits en 2025-2026.

- *Au niveau Licence :*

En Licence, on compte 6 247 étudiants, hors CPGE, en 2025-26. Près de la moitié d'entre-eux sont inscrits en L1, 28 % en L2 et 25 % en L3. L'évolution sur la période allant de 2023-2024 à 2025-2026 est de 4%. Celle-ci est plus particulièrement marquée au niveau L1 : + 7,6 % entre 2023-24 et 2025-26.

- *Au niveau BUT :*

On constate une stabilité des effectifs autour de 2 300 étudiants par année universitaire (2 369 étudiants cette année contre 2 398 en 2023-24). 41 % des étudiants sont inscrits en BUT1 ; 31 % en BUT2 et 27 % en BUT3. Là encore, on note une augmentation en première année du cycle entre 2023-24 et 2025-26 : + 5,6 % en BUT 1.

Sandrine Leroy-Delmotte fait observer qu'il y a une dynamique globale positive en L1, BUT 1 et CPGE 1. Après une relative stabilité entre 2023-2024 et 2024-2025, le total des inscrits en première année progresse nettement en 2025-2026 pour atteindre 4 059 étudiants, soit une hausse d'environ 6,5 % des inscrits en L1/BUT1/CPGE1.

Il en est de même pour les néo-bacheliers : après un léger creux en 2024-2025, leur nombre repart à la hausse en 2025-2026. Au total, on observe une progression d'environ 3 % des néo-bacheliers sur la période, ce qui confirme un regain d'attractivité auprès des publics sortant directement du lycée

- **Au niveau Master :**

Une belle progression des effectifs est mise en évidence en Master, puisque 2 897 étudiants sont comptabilisés en 2025-26 contre 2 598 en 2023-2024 (+11.5%).

La croissance est portée à la fois par le Master 1, qui continue d'augmenter régulièrement sur la période d'observation (+22.4%) et par le Master 2, dont les effectifs progressent également, de manière moins importante (+4.8%).

Les parcours MEEF, en M1 comme en M2, restent globalement stables.

- **Le doctorat :**

208 inscrits cette année en doctorat contre 157 en 2023-2024; Il s'agit d'une belle progression qui est due principalement à l'avancée du calendrier des inscriptions administratives.

- **L'apprentissage :**

Sandrine Leroy-Delmotte conclut sa présentation par un focus spécifique sur l'apprentissage, avec une lecture par niveau de formation, sur trois années universitaires.

Globalement, les effectifs en apprentissage sont en léger recul, avec une baisse de -5,9 % entre 2023-2024 et 2025-2026. On passe ainsi de 1 288 apprentis en 2023-24 à 1 212 en 2025-26. Cette évolution s'inscrit dans une tendance nationale de repli de l'apprentissage, observée depuis 2024, notamment sous l'effet du recentrage des aides et d'un contexte économique plus contraint pour les employeurs.

La baisse concerne principalement le BUT (-9.3%), qui reste néanmoins le pilier de l'apprentissage dans notre établissement, tandis que les autres niveaux demeurent globalement stables.

Madame la Présidente et Isabelle Caby remercient Sandrine Leroy-Delmotte pour cette analyse. Si les chiffres sont globalement rassurants, la baisse du nombre d'apprentis est quant à elle préoccupante. Isabelle Caby souligne que l'effectif total en 1^{er} cycle (Licence, BUT, LP) représente environ 73 % de nos effectifs. Il sera donc intéressant de connaître le bassin d'origine des néo-entrants et ce sera l'objet d'une présentation à l'Observatoire Stratégique des Formations le 12 mars. De même, l'OSF sera l'occasion de faire un focus sur la poursuite d'études de la Licence vers le Master, la question de l'attractivité de nos masters ayant été soulevée par le HCERES.

Isabelle Caby informe également les membres de la CFVU que le rectorat met en place un groupe de travail sur la démographie des élèves et de nos futurs étudiants. Il est en effet

annoncé une baisse des effectifs en lycée à partir de 2028 à raison de 2% par année.

Charles Pierru précise quant à lui que le rectorat a annoncé qu'il y aurait au niveau national 29 120 élèves en moins dans le second degré pour la rentrée prochaine.

2) Information sur la visite de la région concernant le PRREL

Pascal Déprez, accompagné de représentants de la direction des études, a reçu ce jeudi 05 février une délégation de la région et de l'Union européenne pour un temps d'échange consacré à la mise en œuvre du Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL) au sein de notre établissement. Cette visite annonce potentiellement un contrôle à venir.

Il rappelle tout d'abord que le PRREL est un dispositif géré par la région Hauts-de-France et financé par l'Europe dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), dont l'objectif est d'aider des jeunes de milieux modestes à réussir leurs études supérieures et à construire un projet professionnel solide. C'est un levier d'égalité des chances. A l'université d'Artois, le programme se décline selon deux volets, le tutorat et le DU tremplin.

- Le tutorat : un accompagnement méthodologique et pédagogique personnalisé est proposé aux étudiants et étudiantes de licence qui en ont besoin et qui en font la demande. Ce tutorat est assuré par des étudiants de L3 ou de master, rémunérés 1,5 fois le SMIC.

- Le DU tremplin : il s'agit d'un diplôme universitaire de réorientation. Déployé au sein des deux IUT au cours du second semestre, il accueille des étudiants en difficulté qui souhaitent, à l'issue du semestre 1, retravailler leur projet professionnel et redéfinir un nouveau projet d'études.

Pascal Déprez indique que sur la période de 2022 à 2025, le programme a profité à 425 étudiants et étudiantes qui ont bénéficié de séances de tutorat. Sur cette même période, le dispositif a en outre permis à 64 étudiants et étudiantes de s'inscrire en DU tremplin.

Le programme représente une enveloppe d'environ 110 000 euros. Pascal Déprez rappelle que le pilotage de ce dispositif implique plusieurs services au sein de notre établissement : la direction des études avec d'une part le CETIP pour le recrutement et l'accompagnement des étudiants tuteurs et, d'autre part le bureau Enquêtes, Evaluation, Statistiques pour le suivi administratif et financier ainsi que pour le suivi des indicateurs de réussite et d'insertion professionnelle ; Les composantes et notamment les directeurs d'études qui supervisent le volet pédagogique du tutorat ; La DRH pour la gestion des contrats étudiants tuteurs et des bulletins de salaire. Pascal Déprez salue par ailleurs l'investissement de Jean-François Condotta et de Laurent Charlemagne, qui pilotent pédagogiquement le DU Tremplin dans chaque IUT. Il souligne que la délégation de la région et de l'Europe a reconnu le professionnalisme et la rigueur du travail mené par les services de l'université et remercie Pierre Le Cocq pour le travail réalisé.

La délégation a ensuite abordé la question de la valorisation du dispositif, insistant particulièrement sur l'importance de faire figurer les logos de l'Europe et de la région sur l'ensemble des documents et des supports relatifs au PRREL.

Concernant l'avenir du PRREL, Pascal Déprez annonce que l'université demandera à nouveau une subvention du Fonds Social Européen (FSE) pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028 sur la base de la reconduction du dispositif existant. Cette proposition sera soumise

au CA du 13 mars prochain. Enfin, à partir de septembre 2028 jusqu'à 2034, le dispositif sera financé par un nouveau programme européen, le FSE+, dont les règles ne sont pas encore définies. La gestion de ce nouveau programme sera partagée entre l'État et la région.

Madame la Présidente remercie Pascal Déprez pour toutes ces informations concernant le PRREL.

3) Information LCeR : le fonctionnement des groupes de travail (GT) de la LCeR ; les échéances de l'audit ANR : go-no go

Catherine Couturier présente l'état des lieux de la LCeR en trois points : l'équipe des ingénieurs pédagogiques, le Go/No go, les groupes techniques.

- L'équipe LCeR :

L'équipe de conseillers pédagogiques est aujourd'hui au complet. Elle se compose de trois ingénieurs dont deux, Jonas Lankoandé et Layla Saleta, sont nouvellement recrutés.

Layla Saleta est chargée des traces de la valorisation numérique. Jonas Lankoandé est doctorant LCeR, en 4^{ème} année. Sa thèse porte sur *L'Approche Par Compétences, fabrique d'un concept* et il va réaliser une enquête de terrain pour comprendre comment l'Approche Par Compétence (APC) a été vécue et quelles sont les attentes et les besoins du terrain. Jonas s'occupe également du projet d'aménagement des espaces. Enfin, Sarah Fatmi, recrutée depuis 2021, est chargée du pilotage et de la cohésion pédagogique.

- Le Go/No go :

Catherine Couturier présente le calendrier :

- 12 janvier 2026 : visite de Corinne Kolinsky, responsable de l'action NCU auprès de l'ANR, à Amiens ;
- 27 janvier 2026 : réception du gabarit du dossier ;
- 27 mars 2026 : date limite du dépôt du dossier ;
- 1^{er} juin 2026 : le jury international envoie ses questions. Il s'agit du même jury que pour le précédent go-no-go ;
- 1^{er} ou 2 juillet 2026 : audition à Paris.

Cette audition, d'une durée de 25 minutes, a pour but de répondre aux questions soumises le 1^{er} juin. Ce n'est pas une présentation du dossier. Il s'en suivra 45 minutes d'échanges avec le jury.

La délégation comprendra huit personnes maximum. Catherine Couturier indique que la composition de cette délégation devrait être décidée en fonction des questions. Corinne Kolinsky a précisé lors de sa visite que le jury sera sensible au fait que chaque université puisse prendre la parole.

- Jusqu'à l'autonome 2026 : le jury rédige son rapport, soumet ses préconisations à l'État et le go ou le no go intervient à l'automne.

- Les groupes techniques :

Ils sont au nombre de huit.

- Le premier, Déploiement de l'APC, est piloté par Catherine Couturier. Ce GT travaille actuellement à la mise en œuvre d'un retour d'expérience (RETEX) dans les trois universités

pour permettre aux enseignants de s'inspirer d'exemples concrets. La date n'est pas encore définie. En outre, l'université d'Artois, au nom de l'A2U, va répondre à l'appel à projets de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire (AIPU) pour organiser les journées de l'AIPU à Arras les 03 et 04 décembre 2026. Catherine Couturier explique que l'AIPU soutient financièrement l'organisation de ces deux journées et qu'elle accompagne également l'université organisatrice dans la conception du programme de ces journées. Ces journées s'adressent aussi bien aux enseignants qu'aux conseillers pédagogiques et qu'aux responsables de services de pédagogie. Le sujet proposé est l'APC et la manière d'accompagner les enseignants dans la transformation de leur pratique. Enfin, le GT 1 a pour mission de redéfinir les indicateurs. Il s'agit d'une réflexion importante, Corinne Kolinsky ayant fait remarquer que beaucoup d'indicateurs étaient peu pertinents et obsolètes.

- Le deuxième GT est celui de la Formation Continue Universitaire, piloté par Sabine Duhamel, VP CFVU de l'ULCO : il s'agit d'un axe fort à renforcer.
- Le GT 3, Portfolio, est piloté par Damien Leterme qui est le responsable du service de pédagogie de l'ULCO.
- Le quatrième GT, Hybridation : piloté par Solène Josse, VP Transformation pédagogique à l'UPJV, ce GT travaille sur l'enseignement à distance avec l'idée de favoriser au maximum la mutualisation qui n'est pas mise en évidence jusqu'à maintenant.
- Le GT 5, Outils numériques, est mené par Céline Joiron (UPJV).
- Le GT 6 sur les compétences anticipées, piloté par Marc Dutoit. Corinne Kolinsky a souligné l'intérêt de ce GT. Marc Dutoit précise que le GT s'est déjà réuni deux fois ; Un état des lieux a été réalisé. A l'université d'Artois, une expérience embryonnaire s'est tenue entre l'UFR des Sciences et le lycée Condorcet pour les enseignements de mathématiques en licence Science de la Vie. Cette expérience tend aujourd'hui à se développer puisque six lycées sont prêts à s'engager à raison de quatre à cinq élèves par établissement. Un espace de collaboration Moodle avec les enseignants des lycées va être créé. L'ULCO a également avancé sur la validation des compétences anticipées du PIX. Enfin, la réflexion de l'UPJV porte sur l'anticipation de compétences au niveau des langues.

Marc Dutoit se réjouit car ce dispositif participe pleinement au continuum moins 3 plus 3.

- Le 7ème groupe de travail est le GT Communication.
- Le GT 8, Valorisation : Catherine Couturier signale que deux sujets de thèse ont été transformés en post-doc. Un seul est pourvu à ce jour avec le sujet « Charge cognitive et usage de l'IA en sciences ». Le deuxième devrait être trouvé rapidement.

Catherine Couturier conclut en précisant que le taux d'exécution du budget dédié à l'université d'Artois est de 85%. Il s'agit du meilleur taux d'exécution au sein de l'A2U. Elle salue le remarquable travail que Sylvie Coste-Marquis a fourni en collaboration avec les autres universités et les services.

Anne-Laure Hojnatzki revient sur la réflexion à mener concernant les indicateurs, portée par le GT Déploiement de l'APC. Au regard des enjeux liés à la définition et à la construction des indicateurs, elle s'étonne que les experts métiers ne soient pas associés à la réflexion.

Madame la Présidente souligne effectivement l'importance de définir des indicateurs pertinents. C'est un sujet désormais essentiel pour le pilotage des établissements.

4) **Accréditation :**

- **Maquettes modifiées**

Isabelle Caby signale que quelques maquettes de la future offre de formation votées en CAC du 21 novembre 2025, font l'objet de modifications. Il s'agit soit de corrections d'erreurs matérielles, soit de modifications majeures liées à la nécessité de rentrer dans le cadrage relatif à la soutenabilité financière. Ces dernières modifications ont été mises en évidence dans le document présenté (en rouge). Elles concernent les UFR EGASS, Droit et STAPS.

UFR Droit : Fanny Vasseur-Lambry indique que des modifications ont été apportées en master et plus particulièrement en masters Justice Procès Procédure et Droit de l'Entreprise.

EGASS : Mélanie Lopez explique que la réduction du volume horaire en licence touche la licence AES, avec la suppression d'un certain nombre d'enseignements en travaux dirigés en L2 et en L3 pour réduire le volume horaire global. Un cours de droit du service public en L3 a été par ailleurs fusionné avec un cours de L2. Ensuite, la réduction du volume d'heures en master s'opère quant à elle principalement en master Commerce-Vente. Jérôme Longuépée explique que le volume d'heures a été baissé à 1 187HTD tout en respectant la coloration de chacun des deux parcours Commerce et Merchandising et Communication- Marketing.

Isabelle Caby précise que le parcours Communication-Marketing sera soumis à l'OSF le 12 mars.

Soumises au vote, les modifications de maquettes de l'accréditation 2026 sont adoptées à l'unanimité.

- **Information sur le paramétrage des maquettes - passage des maquettes en cohorte**

Anne-Laure Hojnatzki indique que toutes les maquettes de la nouvelle offre de formation, à l'exception des maquettes de BUT, sont structurées par la Cellule Apogée de la direction des études, en lien avec les composantes. Les modalités de passage de la nouvelle offre se font de la manière suivante :

- 1) Toutes les formations déjà en APC basculent sur l'offre 2026-2030 dès l'année universitaire 2026-2027, pour l'ensemble des années du cursus.

Cela se concrétise dans Apogée par la conservation des codes « étape », sauf si changements structurels trop importants.

Cela concerne les mentions de licences qui sont déjà en mode « LCeR », les spécialités de BUT, ainsi que toutes les licences professionnelles déjà passées en APC. Les Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) de ces formations seront soumises à la CFVU du 03 juillet.

- 2) Les licences qui sont en cours de bascule APC poursuivent leur transition selon le calendrier LCeR.

Il s'agit des deux licences de l'UFR d'Histoire, Géographie, Patrimoine. Leurs M3C seront présentées à la CFVU du 03 juillet 2026.

Marie-Hélène Garcia fait remarquer que le document contient une erreur : les licences de l'UFR de Langues figurent dans le point 2 alors qu'elles relèvent du point 3.

3) Les formations qui vont basculer en APC à la rentrée 2026 : le passage à la nouvelle offre de formation se fait progressivement, par cohorte.

Dans Apogée, les changements de structure et de codes « étape » sont réalisés en 2026-2027 uniquement pour la première année du cursus.

Sont concernés les licences qui basculent en mode LCeR à la rentrée 2026 ainsi que les Masters. Pour ces formations, les M3C de la première année de cursus devront être soumises à la CFVU du 27 mars, dans la mesure où elles peuvent avoir un impact sur la structuration notamment dans le cadre de l'APC.

Consciente du travail à fournir, Anne-Laure Hojnatzki précise que le modèle des M3C de la LCeR est à privilégier pour les Masters avec des adaptations pédagogiques, le cadre réglementaire en master étant plus souple. La direction des études est à la disposition des composantes qui le souhaitent pour les accompagner et répondre à leurs questions.

Pour répondre aux inquiétudes de Pascale Boizumault sur le calendrier très contraint des M3C alors que des ajustements sont encore attendus concernant la réforme des concours CAPES et CRPE, Anne-Laure Hojnatzki précise que ce qui est attendu concerne principalement la manière dont les ressources et les SAÉ seront prises en compte dans les compétences ainsi que les règles de compensation, à savoir les modalités pouvant avoir un impact sur la manière de structurer la maquette dans Apogée. Les pondérations pourront faire l'objet d'ajustements. Elle précise enfin que la LPE n'est pas concernée par ce cadrage.

Ensuite, dans le cadre de la réforme des concours de l'enseignement, Isabelle Caby indique que l'université proposera de la re-préparation aux concours pour les étudiants reçus-collés. La re-préparation se fera au niveau L3, les étudiants seront inscrits dans la même mention de licence (L3 bis). Des échanges sont en cours avec les composantes pour déterminer les programmes de ces re-préparations. En outre, il faut réfléchir aux capacités d'accueil et aux critères de recrutement de cette L3 bis pour gérer les flux. En effet, les M2E « Professorat du second degré » de la région n'offrent pas de places pour les non-lauréats. Il est donc important de pousser les étudiants à faire des candidatures en master.

5) **Recrutement Mon Master 2026-2027 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères généraux et composition des commissions - Modification des critères du Master Intelligence Artificielle**

Isabelle Caby indique que le tableau relatif au recrutement Mon Master a été voté en décembre dernier (CFVU du 21 novembre 2025 et CA du 12 décembre 2025). La modification proposée ce jour concerne le Master mention Intelligence artificielle dont le recrutement se fera finalement au parcours, et non plus de manière indifférenciée à la mention. Par conséquent, deux COL sont fixées, à raison de 15 pour chacun des deux parcours, ainsi que des critères de recrutement différenciés par parcours.

Soumise au vote, la modification des critères de recrutement et des COL du Master Intelligence artificielle est adoptée à l'unanimité.

6) Évolution des critères et des points du Label Qualité International

Ahmed El Kaladi rappelle que le Label Qualité Internationale (LQI) a été voté en CFVU du 31 mars 2023. Il souligne que sur la promotion des diplômés 2024, une cinquantaine de LQI a été décernée.

Les critères d'attribution du label évoluent désormais. Les modifications sont les suivantes :

- année de césure dans un pays étranger : le nombre de points attribués augmentent à 5 (au lieu de 3 points) ;
- participation à un programme intensif international : ajout, en plus du BIP, du Collaborative Online International Learning et de l'école thématique de l'alliance européenne de l'université ;
- obtention d'une certification en langue étrangère : il n'est plus attendu de niveau minimal (retrait de la notion de niveau B2 minimum ou équivalent) ;
- animation ou ajout de « suivi » d'un atelier à la Maison des Langues ;
- ajout des critères relatifs au témoignage : écrit (1 point), écrit + photos (2 points), vidéo ou lors d'un événement (3 points)

L'évolution des critères et points Label Qualité International est adoptée à l'unanimité.

IV/ VIE ETUDIANTE - FORMATIONS

1) Informations sur l'organisation du Service de Santé Étudiante, le Conseil de Santé Mentale Etudiants et l'évaluation de la santé de l'étudiant (application VIPALI)

Tout d'abord, Sylvie Coupleux informe les membres de la CFVU de l'arrivée du Docteur Emmanuel Wigner, nouveau chef du service de santé étudiante.

Sylvie Coupleux rappelle ensuite qu'une convention relative à la création d'un Conseil de Santé Mentale Etudiants (CSME) a été signée le 04 juin dernier avec le Crous, le Centre Hospitalier d'Arras, le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) Artois-Audomarois. Depuis, un coordinateur du CMSE, Jean Knockaert, a été recruté. Le rôle du CSME est d'améliorer la prévention, le repérage, l'accompagnement et l'accès aux soins en santé mentale des étudiants. Beaucoup d'actions sont déjà menées au sein de l'université, notamment la prévention du suicide et la postvention du suicide. D'autres actions sont à développer telles que la mise en œuvre de parcours de soins pour des cas complexes, avec le recours à une cellule d'intervention pluridisciplinaire.

Ce conseil va par ailleurs intégrer les réseaux locaux en santé mentale pour des collaborations régionales sur certains thèmes.

Sylvie Coupleux précise que la gouvernance du CSME est composée de représentants des membres signataires de la convention ainsi que des étudiants.

Nicolas Blondel présente quant à lui l'application Vipali. Il indique que Vipali est une entreprise de création récente, installée dans le bâtiment Vivalley à Liévin. L'entreprise a développé une application pour évaluer la santé physique, mentale, sociale et environnementale à travers 12 critères. L'application a été construite avec l'Institut Pasteur de Lille.

L'objectif est de la déployer auprès des étudiants de première année. Cela fait l'objet d'un projet CVEC.

Nicolas Blondel, accompagné d'une personne de l'entreprise Vipali, se rend actuellement dans toutes les composantes pour présenter l'application aux étudiants.

Un comité de suivi sera mis en place au printemps pour mesurer le nombre d'étudiants qui utilise l'application, identifier les points d'attention et mettre en place des actions de prévention.

Nicolas Blondel précise que l'université dispose de 5 000 codes d'accès. L'application est totalement anonyme et un QR code a été affecté à chaque composante.

L'application avait été présentée à Antonia GASCH, précédent médecin de l'université, qui l'avait validée après l'avoir testée.

Magali Lesage propose de communiquer sur l'application au moment des journées d'intégration.

Isabelle Caby informe les membres de la CFVU que la Direction Générale de la Santé, la Direction des sports et la DGESIP lancent un appel à projets pour les hauts-de-France afin de développer les universités promotrices de santé.

2) Proposition de cadrage des missions du « Référent Engagement - Vie Étudiante », Membre du personnel

Sylvie Coupleux indique que le Référent Engagement-Vie Etudiante (REVE), membre du personnel est une personne, membre du personnel enseignant ou non, qui sert de relais entre les étudiants d'une composante et les services de la vie étudiante. Cette fonction a été mise en place lors du mandat précédent.

Sylvie Coupleux précise que, s'il s'agit d'un enseignant, le REVE bénéficie d'une rémunération de 12 heures équivalent TD, financées sur les fonds CVEC.

Le document présenté vise à définir les missions des REVE qui sont membres du personnel. Ils sont des interlocuteurs de proximité pour relayer l'information sur les dispositifs mis en œuvre par les services de la vie étudiante auprès des étudiants mais aussi auprès des enseignants et des membres du personnel.

Le REVE facilite l'émergence des projets étudiants et participe au partage de bonnes pratiques et des connexions entre les pôles et entre les composantes.

Sylvie Coupleux signale qu'il existe aussi des REVE étudiants, qui seront en binôme avec les REVE membres du personnel. Un document de cadrage des missions du REVE étudiant est en cours de réflexion.

Pascal Déprez voit dans les missions du REVE étudiant un carrefour entre la vie étudiante et la réussite étudiante. On sait par expérience que les étudiants qui contribuent à la vie de campus réussissent mieux dans leurs études et acquièrent un sentiment d'appartenance.

Madame la Présidente remercie Sylvie Coupleux d'avoir initié ce cadrage. Elle insiste sur l'importance des missions des REVE et sur le fait qu'il faut les rendre visibles dans les composantes.

Soumise au vote, la proposition de cadrage des missions du « Référent Engagement - Vie Étudiante », Membre du personnel est adoptée à l'unanimité.

3) Présentation du programme de la Journée Portes Ouvertes

La Journée Portes Ouvertes se tiendra ce samedi 07 février sur l'ensemble des sites de l'université de 9h à 17h. Virginie Lecouteux explique que Cap Avenir a déployé une campagne publicitaire importante pour communiquer sur la Journée Portes Ouvertes :

- des éléments de communication ciblés auprès des lycées et des centres d'information et d'orientation du bassin d'implantation de l'université, des mairies, des forums ;
- de la communication urbaine : affichage dans les gares des cinq sites de l'université et à Lille, spots publicitaires diffusés sur des écrans urbains ;
- de la communication via les réseaux sociaux Facebook, Instagram, YouTube ;
- de la communication dans la presse écrite : L'avenir de l'Artois, L'écho de la Lys, L'indicateur des Flandres, Le phare, Le journal des Flandres, TV avantages, L'Observatoire de l'Arrageois.

Virginie Lecouteux indique que des conférences thématiques seront organisées et enregistrées. On peut noter la mobilisation des composantes, des services et de plus de 250 étudiants. Cette année, il y aura aussi un stand dédié aux métiers de l'enseignement en partenariat avec l'INSPÉ. Sur le site d'Arras, la maison des étudiants et la salle des sports seront ouvertes, des animations y seront proposées par deux troupes ainsi qu'un atelier de sérigraphie. Enfin, un photobooth sera également mis à disposition.

Virginie Lecouteux précise enfin que 26 agents de sécurité ont été recrutés pour l'occasion : six sur Arras, trois à la FSA, un à l'EIA, quatre à l'IUT, deux à Douai, quatre à l'UFR des sciences, quatre à l'IUT de Lens et deux à Liévin.

Madame la Présidente remercie Virginie Lecouteux pour l'organisation de cette JPO.

4) Bilan sur le salon de l'étudiant de Lille

Marc Dutoit et Magali Lesage expliquent que l'université a changé le pilotage du salon de l'étudiant. Concernant l'organisation, l'accent a été mis sur l'amélioration de la visibilité du stand de l'université. Du nouveau mobilier a été acheté et la présence des étudiants ambassadeurs et des enseignants a été renforcée.

Magali Lesage précise que le stand occupé par l'université représentait 72 m², les espaces des UFR, des IUT et de l'EIA ayant été totalement décloisonnés. L'université a investi dans douze comptoirs logotypés avec les logos de l'université, des deux IUT et de l'EIA, dans 24 chaises hautes type réalisateur, six chaises basses type réalisateur, des poufs et des cubes. L'objectif est de créer des espaces cocooning. L'université a participé à 8 conférences ; Cap Avenir a accompagné 3 129 visiteurs.

Marc Dutoit remercie les services qui se sont mobilisés : la Division du Patrimoine et de la Logistique qui a fabriqué la réserve, le service audiovisuel qui prête et installe le matériel, le

service de la communication qui crée la documentation ainsi que les services de la communication des deux IUT.

V/ CONVENTIONS

- 1) Convention cadre 2026-2029 : Formasup Hauts-de-France**
- 2) Convention d'application 2026-2029 : Formasup Hauts-de-France**

Jérôme Longuépée explique que les conventions Formasup étaient prescrites depuis le 1^{er} janvier. Il s'agit d'un renouvellement. Il relève quelques erreurs de forme, notamment dans l'en-tête ou encore l'oubli du nom de l'établissement. De surcroît, il manque quelques formations. Cécile Machut fait remarquer qu'il manque également des formations de l'IUT de Béthune.

L'offre de formation va donc être mise à jour avant le passage des conventions en Conseil d'Administration.

La convention cadre 2026-2029, ainsi que la convention d'application : Formasup Hauts-de-France sont adoptées à l'unanimité sous réserve de la mise à jour de l'offre de formation.

- 3) Convention de double diplôme master STAPS APAS et Université Parthénope (Italie)**

Ahmed El Kaladi indique qu'il s'agit d'une convention de double-diplôme qui concerne le Master STAPS : APAS, parcours Prévention, Réadaptation, Santé (PRS) et le Master Sciences de la Motricité pour la Prévention et le Bien-être de l'université Parthénope de Naples. Le projet, porté par Isabelle Caby, concerne quatre étudiants en mobilité entrante et quatre étudiants en mobilité sortante.

Soumise au vote, la convention de double diplôme du Master STAPS APAS parcours PRS et du Master Sciences de la Motricité pour la Prévention et le Bien-être de l'université Parthénope de Naples est approuvée à l'unanimité.

- 4) Convention de double diplôme master STAPS : SPES et Université Parthénope (Italie)**

Ahmed El Kaladi souligne que cette convention concerne le nouveau master STAPS : Sport Politique Educative et Société (SPES), qui ouvrira en septembre 2026, et le master Sciences de la Motricité pour la Prévention et le Bien-être de l'université Parthénope de Naples. Le nombre d'étudiants concernés est également de quatre en mobilité entrante et quatre en mobilité sortante. Le projet est porté par Nicolas Penin.

Nicolas Blondel intervient pour annoncer que Nicolas Penin est le nouveau directeur de l'UFR STAPS. Il le félicite pour son élection.

Soumise au vote, la convention de double diplôme du master STAPS : SPES et du master Sciences de la Motricité pour la Prévention et le Bien-être de l'université Parthénope de Naples est adoptée à l'unanimité.

5) Convention de double diplôme master Innovation et Transfert Industriel en Agroalimentaire et ISSMV Dalaba (Guinée)

Ahmed El Kaladi présente la convention de double diplôme entre le Master mention Nutrition et sciences des aliments, parcours Innovation et Transfert Industriel en AgroAlimentaire (ITAA), de la conception à l'industrialisation des produits alimentaires (CIPA), délivré par l'Université d'Artois et le master Innovation et tradition en Technologie et Contrôle des Produits Alimentaires : TCPA délivré par l'Institut Supérieur des Sciences et de Médecine Vétérinaire (ISSMV) de Dalaba en Guinée. Il s'agit d'une convention conclut pour cinq ans, qui concernera plus de mobilité étudiante entrante que sortante.

Le projet est porté par Romdhane Karoui.

Soumise au vote, la convention de double diplôme master Innovation et Transfert Industriel en Agroalimentaire et l'ISSMV de Dalaba en Guinée est adoptée à l'unanimité.

Avant de conclure la séance, Madame la Présidente signale que les élections des directeurs des UFR STAPS, Histoire, Géographie et Patrimoine et FSA ont eu lieu. Elle félicite respectivement Nicolas Penin, François Moulé pour leur élection et Laurent Zalewski pour sa réélection. Elle salue également le travail des directeurs sortants, qu'elle remercie pour leur investissement.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12h45.

La Présidente,



Anne DAGUET-GAGEY